

Séance du 29 Novembre 2001

L'an deux mil un le vingt neuf Novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul **UGUEN**, Maire, M. Pierre **MENEZ** 1er Adjoint, M. Daniel **FUSTEC** 2ème Adjoint, M. André **RIOU** 3ème Adjoint, Mme Martine **JAOUEN** 4ème Adjoint, Mme Martine **CUEFF** 5ème Adjoint, M. Rémy **LE MEUR**, M. Pierre **LE DILAVREC**, Mme Sylvie **GEFFROY**, M. Arsène **INIZAN**, Mme Louissette **LE ROUX**, M. Jean **CORVEZ**, Mme Françoise **NORMAND**, M. Jacques **TILLY**,

Absents : M. Romain **QUERE**, M. Michel **LE ROY**, M. Yvon **FOLLOROU**, M. Tanguy **MORVAN**.

Procurations : M. Michel **LE ROY** à M. Daniel **FUSTEC**, M. Romain **QUERE** à Mme Martine **CUEFF**, M. Yvon **FOLLOROU** à M. Jacques **TILLY**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2001

Date de Publication : 4 Décembre 2001

Secrétaire : M. Pierre **LE DILAVREC**

Objet : Révision du loyer de la poste
--

Le Maire expose au conseil que par délibération du 25 Juin 1992, le bail du bureau de la Poste a été renouvelé pour une durée de 9 ans, révisable à chaque période triennale, Ce bail étant arrivé à échéance, il y a lieu d'en prévoir un nouveau à effet du 1er Juillet 2001, dont le loyer annuel est consenti au prix de 14 208 Euros soit 93 205 Frs, ce loyer sera révisé à l'occasion du renouvellement et à l'expiration de chaque période triennale, à la date anniversaire de prise d'effet du Bail, en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, l'indice de base de départ étant le dernier publié au jour de la prise d'effet du bail, soit celui du 4ème trimestre 2000, soit 1127.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour les conditions ci-dessus définies, autorise le Maire à signer tous actes et documents à intervenir.